



DOSSIER DE PRESSE 2025



Ōuvre d'Assistance aux Bêtes d'Abattoirs



SOMMAIRE

I - L'OABA : une association experte et indépendante au service des animaux d'élevage

1. Édito
2. Introduction
3. Organigramme
4. Chiffres clés

II - Une approche construite, engagée, indépendante

1. Transparence : une exigence constante, du terrain à l'étiquetage
2. Accompagnement et conseil : agir avec et pour les professionnels
3. Sensibilisation : faire évoluer les regards et les comportements

III - Une lutte contre la maltraitance, de l'élevage à l'abattoir

1. Lutte contre la maltraitance en élevage
 - A. Retraits et procédures judiciaires
 - B. Le Troupeau du Bonheur
 - C. Les belles histoires
2. Lutte contre les mauvaises pratiques en abattoirs
 - A. Audits, guides, bonnes pratiques et procédures contentieuses
 - B. Avancées majeures
3. Lutte pour la transparence
 - A. Étiquette Bien-Être Animal
 - B. Label Bio

I - L'OABA : une association experte et indépendante au service des animaux d'élevage

1. ÉDITO

“Depuis plus de soixante ans, l'OABA défend avec rigueur et conviction les animaux d'élevage, encore trop souvent oubliés dans les débats sur la condition animale. Notre association agit chaque jour pour que leur bien-être soit pleinement pris en compte, de l'élevage à l'abattage, sur l'ensemble du territoire.

Notre engagement s'appuie sur des faits scientifiques, du droit et du terrain. Nous sommes la seule association habilitée à intervenir dans les abattoirs pour y conduire des audits indépendants. Nous accompagnons également les services de l'État dans le retrait d'animaux victimes de maltraitance. Ces interventions, parfois lourdes, sont essentielles pour mettre fin à des situations d'urgence et restaurer la dignité animale.

L'OABA agit aussi dans les sphères réglementaires et politiques. Nous portons des propositions concrètes pour améliorer la législation et faisons entendre notre voix dans les instances nationales consultatives. La décision historique obtenue devant la Cour de Justice de l'Union Européenne en 2019 – imposant l'étourdissement préalable pour le label Agriculture Biologique – témoigne de notre capacité à faire évoluer durablement les normes.

Nous avons encore beaucoup à faire. Mais grâce à l'appui de nos adhérents, de nos partenaires, et de citoyens, nous continuons d'avancer pour que la bien-être animale ne soit plus une option, mais une exigence.”



Manuel Mersch,
Président de l'OABA

2. INTRODUCTION

Depuis plus de soixante ans, l'OABA – Œuvre d'Assistance aux Bêtes d'Abattoirs – agit avec détermination pour défendre la protection des animaux de ferme que l'Homme destine à la consommation. Association à but non lucratif reconnue d'utilité publique depuis 1965, l'OABA se positionne comme un acteur de référence en France dans la lutte contre la maltraitance animale, de l'élevage à l'abattage. Elle incarne un combat éthique, scientifique et juridique, articulé autour d'une vision exigeante du bien-être animal. Dès 1964, l'OABA a obtenu une avancée significative pour la cause animale. Le décret "d'abattage humanitaire" rendait obligatoire l'étourdissement préalable à l'abattage de tout animal, afin de le priver de conscience et de douleur lors de la saignée.

L'OABA porte une mission claire : défendre les animaux d'élevage contre toute forme de souffrance évitable, en agissant à la fois sur le terrain, dans les institutions, et au sein de la société civile. Son approche repose sur trois piliers fondamentaux : l'expertise, l'action directe et la sensibilisation. Avec une équipe pluridisciplinaire composée de vétérinaires, juristes et ingénieurs agronomes, l'association déploie des compétences transversales au service de la protection animale.

Forte de cette expertise, l'OABA est régulièrement consultée par les pouvoirs publics et participe à plusieurs instances nationales. Elle intervient également dans des établissements d'enseignement supérieur pour former les futures générations aux enjeux du bien-être animal.

Sur le terrain, l'OABA est la seule association en France habilitée à effectuer des audits de protection animale dans les abattoirs. Ces missions, réalisées à la demande des établissements dans le cadre de conventions, visent à améliorer les pratiques des professionnels et à accompagner les équipes dans une meilleure prise en compte de la souffrance animale. L'association est aussi mobilisée dans les opérations de retraits d'animaux maltraités ou abandonnés : en 2024, 3 149 animaux ont été pris en charge.

Parallèlement, l'OABA mène des actions contentieuses contre les auteurs de mauvais traitements, et développe des initiatives de long terme comme le "Troupeau du Bonheur" : un réseau d'une quarantaine de fermes partenaires où vivent aujourd'hui plus de 600 animaux sans exploitation, reproduction ni abattage, leur offrant ainsi une retraite paisible jusqu'à leur dernier souffle.

Ces actions s'inscrivent dans une logique de réparation mais aussi de démonstration : elles illustrent concrètement la possibilité d'une relation différente avec les animaux de ferme, fondée sur la bientraitance et le respect.

L'OABA agit en faveur d'une consommation plus éclairée et responsable. Elle contribue au développement de l'Étiquette Bien-être Animal, un outil d'information destiné à mieux guider les consommateurs sur les conditions d'élevage, de transport et d'abattage. En 2019, l'OABA a également obtenu une décision de la Cour de Justice de l'Union Européenne, imposant l'étourdissement des animaux pour l'obtention du label "Agriculture Biologique".

Portée par une gouvernance bénévole composée de professionnels du droit, de la santé animale et du secteur agricole, l'OABA consacre aujourd'hui près des trois quarts de son budget à ses actions de terrain. Elle s'appuie sur une équipe salariée réduite mais hautement qualifiée, dont des délégués se déplaçant dans toute la France.

En alliant rigueur scientifique, action juridique et engagement de terrain, l'OABA poursuit une démarche cohérente, structurée et reconnue, visant à améliorer durablement la condition des animaux de ferme dans notre société.



3. L'ORGANIGRAMME

Président



Dr Vétérinaire Manuel Mersch : Président depuis 2021, Docteur vétérinaire exerçant en Île-de-France, Vétérinaire sapeur-pompier volontaire depuis 2007

Conseil d'administration

Vice-président

Maître Alain Monod : Avocat au barreau de Paris

Secrétaire générale

Danielle Heuse : Psychologue

Secrétaire adjointe

Dr Vétérinaire Bénédicte Iturria-Ladurée : Vétérinaire

Trésorier

Laurent Bodin : Conseiller en gestion de patrimoine

Administrateurs

Maître Eva Souplet : avocate au barreau de Paris

Dr Vétérinaire Nathalie Melik : vétérinaire

Dr Vétérinaire Cédric Vandendries : vétérinaire

Dr Vétérinaire Anne-Claire Gagnon : vétérinaire

Danièle Kieffer : administratrice

Membre d'honneur

Jean-Marie Caronna : magistrat

Direction



Directeur Frédéric Freund : Juriste de formation, Directeur de l'OABA depuis 2006

Directeur adjoint

Jimmy Gouedard : Diplômé d'un Master en Droit pénal des entreprises. A rejoint l'OABA en mars 2022

Responsable communication

Dr Vétérinaire Audrey Groensteen : Docteur vétérinaire. En charge du secteur digital depuis 2020

Chargée de mission scientifique

Tiphaine Duvernois : Diplômée d'un Master en Biologie Agrosociétés. A rejoint l'équipe en janvier 2022

Pôle abattoirs

Dr Vétérinaire Estelle MOLLARET : Responsable du Pôle abattoir de l'OABA et diplômée du collège européen de bien-être animal, éthique et réglementations (ECAWBM - European College of Animal Welfare and Behavioural Medicine)

Troupeau du bonheur

Pauline ALLIER : Responsable du Troupeau du Bonheur et titulaire du diplôme "Protection animale, de la science au droit", en éthologie et droit animalier.

Secrétariat

Yvonne : Comptable

Marine : Secrétaire

4. CHIFFRES CLÉS

+ de 60 ans

de reconnaissance
d'utilité publique

3 149 animaux

accueillis en 2024

+ de 60 ans

de visites et d'audits
en abattoirs

Plusieurs milliers

de donateurs
chaque année

670 animaux

recueillis au sein
du Troupeau
du Bonheur dans
43 fermes
partenaires

II - Une approche construite, engagée, indépendante

1. TRANSPARENCE : UNE EXIGENCE CONSTANTE, DU TERRAIN À L'ÉTIQUETAGE

Depuis sa création, l'OABA place la transparence au cœur de ses engagements. Face aux enjeux éthiques et sociétaux liés aux conditions d'élevage et d'abattage, l'association milite pour une information accessible, claire et vérifiée, tant pour les consommateurs que pour les acteurs de la filière. Cette exigence s'incarne notamment à travers l'Étiquette Bien-Être Animal, dont l'OABA est cofondatrice : un dispositif de notation multicritère des conditions de vie et de mise à mort des animaux, apposé sur les produits d'origine animale, et fondé sur des référentiels solides et des audits rigoureux réalisés tout au long de la chaîne de production.

2. ACCOMPAGNEMENT ET CONSEIL : AGIR AVEC ET POUR LES PROFESSIONNELS

L'OABA revendique une approche constructive fondée sur l'expertise, l'écoute et le dialogue. L'association réalise des audits de protection animale en abattoirs à la demande des établissements dans le cadre de conventions. Ces audits permettent d'identifier des marges de progrès, de rappeler les équipes aux bonnes pratiques, et d'installer des démarches vertueuses dans la durée.

L'OABA est également un appui juridique et réglementaire auprès des services de l'Etat, particulièrement dans le cadre des procédures de retraits d'animaux maltraités ou abandonnés. Cette capacité d'accompagnement, fondée sur une connaissance fine des réalités de terrain, renforce l'impact des politiques publiques de protection animale.

En outre, l'OABA participe activement à plusieurs instances nationales afin d'améliorer collectivement les pratiques d'évaluation, d'encadrement et de contrôle du bien-être animal. Par sa position indépendante et sa légitimité d'acteur de terrain, elle joue un rôle de lien entre société civile, pouvoirs publics et professionnels du secteur.

Enfin, l'association contribue à la formation des futurs professionnels des secteurs juridique, agricole et vétérinaire, en intervenant auprès d'établissements d'enseignement supérieur dans une logique de transmission et de montée en compétences sur les enjeux de bientraitance.

3. SENSIBILISATION : FAIRE ÉVOLUER LES REGARDS ET LES COMPORTEMENTS

L'OABA mène depuis de nombreuses années un travail de sensibilisation auprès du grand public, des décideurs, des professionnels et des futurs professionnels en formation agro, vétérinaire et juridique. À travers ses campagnes d'information, ses prises de parole publiques et ses actions de terrain, l'association cherche à mettre en lumière les conditions réelles de vie des animaux d'élevage et à promouvoir une consommation plus responsable.

Des actions concrètes, comme le développement du Troupeau du Bonheur – un réseau de fermes-refuges où vivent des animaux retirés de situations de maltraitance – participent également à cette sensibilisation. Les Journées Portes Ouvertes, les programmes de parrainage et les relais pédagogiques sur ses réseaux de communication permettent de nouer un lien émotionnel et éthique avec ces animaux.



III - Une lutte contre la maltraitance, de l'élevage à l'abattoir

1. PROTÉGER LES ANIMAUX EN ÉLEVAGE : DES ACTIONS CONCRÈTES ET EXEMPLAIRES

A. Secourir les animaux maltraités : quand l'OABA intervient en urgence

Un engagement de longue date contre les maltraitances en élevage

Depuis de nombreuses années, l'OABA (Œuvre d'Assistance aux Bêtes d'Abattoirs) s'implique activement dans le retrait d'animaux maltraités au sein des élevages en difficulté. Cette mission, devenue la principale en termes de budget pour l'association, reflète la crise agricole en France.

En 11 ans, l'OABA a pris en charge plus de **18 500 animaux** (bovins, ovins, caprins, porcins et équidés), évitant ainsi des souffrances inutiles voire de longues agonies. En 2024, l'association a recueilli **3 149 animaux**, soit une augmentation significative par rapport à l'année précédente, témoignant de l'ampleur croissante du phénomène.



Soutenir les éleveurs pour prévenir les maltraitances

Dans un contexte économique difficile marqué par la hausse des coûts de l'alimentation animale, tandis que les éleveurs perçoivent souvent une part insuffisante de la vente des produits animaux, la crise agricole a exacerbé les difficultés de nombreux éleveurs. L'agrandissement des troupeaux et la détresse sociale croissante contribuent ainsi à une recrudescence des situations de maltraitance.

L'OABA s'efforce de soutenir les éleveurs en amont pour éviter les retraits, en collaboration avec les CDO (Cellules Départementales Opérationnelles), Chambres d'Agriculture, la MSA (Mutualité Sociale Agricole) et d'autres partenaires. Après des tentatives de redressement de la situation (mises en demeure, réduction de cheptel, accompagnement des éleveurs) et lorsque la situation devient critique avec des risques pour l'intégrité physique des animaux, l'association intervient comme dernier recours, garantissant la protection des animaux tout en respectant la réglementation.

Des interventions encadrées par les pouvoirs publics

L'OABA intervient exclusivement à la demande des services de l'Etat (services vétérinaires (DDPP), préfectures ou tribunaux, mairies en cas de divagation, ou plus rarement, huissiers de justice). Lorsque l'état d'un troupeau nécessite un retrait, les autorités font appel aux associations de protection animale, faute de fourrière spécifique ou de structure publique de prise en charge des animaux de rente en difficulté.

Après le retrait, les animaux sont confiés à des fermes partenaires où ils bénéficient de soins (nourriture, suivi vétérinaire) et d'une régularisation administrative durant toute la durée de la procédure judiciaire. Une fois la procédure achevée, certains animaux rejoignent des structures d'accueil permanentes, comme le **Troupeau du Bonheur**. Toutefois, compte tenu du nombre important d'animaux récupérés chaque année (plus de 3 000 en 2024), il est économiquement et matériellement impossible pour l'association de tous les conserver dans ses refuges. En fonction de la décision du tribunal, la majorité est remplacée chez des éleveurs de confiance.

Cette prise en charge représente un coût considérable : en 2024, ces dépenses ont approché le million d'euros. Une partie de ces coûts est réduite grâce à la cession des animaux, le reste est principalement financé par les dons et legs, et ponctuellement par des aides de l'Etat (aide ponctuelle de 200 000 € en 2024).



L'OABA s'affirme comme une association welfariste de terrain, privilégiant l'amélioration du bien-être animal sans prôner l'arrêt de l'élevage. Son approche pragmatique et sa coopération étroite avec les pouvoirs publics font de l'OABA une référence en matière de protection animale en milieu agricole.

B. Le Troupeau du Bonheur : réhabilitation des animaux rescapés, du sauvetage au sanctuaire

Créé en 1993 par l'Œuvre d'Assistance aux Bêtes d'Abattoirs (OABA), le Troupeau du Bonheur incarne l'une des missions les plus emblématiques de l'association : offrir une seconde vie à des animaux victimes de mauvais traitements ou d'abandon de soins.

Un sanctuaire pour les animaux sauvés

Chaque année, l'OABA intervient sur décision de justice pour secourir des milliers d'animaux maltraités ou en détresse. Ces animaux sont retirés de leur élevage ou de chez des particuliers et placés dans des fermes partenaires, où ils reçoivent des soins vétérinaires et une prise en charge complète. Jusqu'au jugement définitif, l'OABA assure leur bien-être et leur régularisation administrative (identification, vaccinations, bilans sanitaires).

Lorsque la justice confie définitivement la garde des animaux à l'OABA, certains d'entre eux intègrent alors le Troupeau du Bonheur. Ce sanctuaire atypique leur offre un cadre de vie serein où ils peuvent finir leur existence paisiblement.



Un réseau de 43 fermes partenaires

Aujourd'hui, 670 animaux bénéficient de cette retraite protégée, répartis dans 43 fermes partenaires à travers la France. Le troupeau s'est considérablement agrandi depuis les premières années, où il ne comptait qu'une dizaine de pensionnaires.

Il regroupe aujourd'hui une diversité d'espèces :

214 bovins (vaches, veaux, bœufs...), 75 équidés (chevaux, ânes...), 54 cochons, 183 moutons, 144 chèvres, ainsi que des volailles.

Ces animaux, autrefois victimes de négligence, coulent désormais des jours heureux grâce à la mobilisation des partenaires et des bénévoles de l'association.

20 000 animaux
pris en charge en 15 ans

43 fermes partenaires
réparties sur l'ensemble du territoire

3 149 animaux
accueillis en 2024
(augmentation de 40% par rapport à 2023)

Plus de 30 procédures judiciaires
par an pour mauvais traitements

La Ferme Normande

"Pour nous, ce partenariat est une réussite : il nous permet d'exercer pleinement notre métier d'éleveur dans un cadre éthique. Redonner vie et confiance à des animaux en souffrance est une immense satisfaction. Nous leur offrons un cadre de vie libre et adapté, où ils peuvent évoluer à leur rythme."

En 2014, Guy et son fils Guillaume, éleveurs, ont choisi de réorienter leur activité en collaborant avec l'OABA. Disposant de 70 hectares de prairies et de marais, ils ont accueilli leur premier troupeau de jersiaises fin 2014.

A la Ferme normande, les animaux évoluent en liberté, avec un accès permanent aux pâturages et aux bâtiments d'abri. Leur engagement va jusqu'à des soins exceptionnels, comme la mise en place d'une piscine et l'intervention d'une ostéopathe pour une seule vache !



Département
27



Partenaire
depuis 2014



43 animaux
dont 2 espèces

Une initiative entièrement financée par la générosité des donateurs

Le Troupeau du Bonheur ne bénéficie d'aucune subvention publique. Son fonctionnement repose intégralement sur les dons et les parrainages, qui permettent d'assurer la prise en charge des animaux à vie, notamment les soins vétérinaires, coûteux pour les plus âgés.

Plus la générosité des donateurs est grande, plus l'OABA est en mesure d'accueillir de nouveaux rescapés et de leur offrir un avenir serein. En 2024, l'association a pu compter sur la générosité de plusieurs milliers de donateurs et a atteint 100 parrains début 2025.

En offrant une solution concrète et pérenne aux animaux sauvés, le Troupeau du Bonheur est une initiative rare en France. À travers cette action, l'OABA poursuit son engagement en faveur du bien-être animal.



Comtesse, septembre 2024

ZOOM SUR ... Comtesse, la doyenne du Troupeau

Née en 1987, la jument Comtesse, du haut de ses 38 ans, est la doyenne du Troupeau du Bonheur. Rescapée en 2016, elle est arrivée avec sa maman Fanny à la Ferme de Christel. D'abord craintive, le dévouement sans faille de Christel lui a permis de s'épanouir et de reprendre confiance. L'OABA veille à son bien-être et adapte les soins (et les dépenses) à son grand âge. Aujourd'hui en liberté sur le domaine, "mamie" Comtesse coule des jours heureux.

2. VERS DES PRATIQUES PLUS RESPONSABLES EN ABATTOIR

A. Audits et recommandations : accompagner vers les bonnes pratiques

Aller vers plus de transparence en abattoir et faire progresser les pratiques

L'OABA s'est donné pour mission de rendre les abattoirs plus transparents et de contribuer à l'amélioration des pratiques en matière de protection animale. L'association mène depuis sa création il y a plusieurs dizaines d'années des visites régulières afin de garantir que les abattoirs ne restent plus des "boîtes noires" et aillent vers une meilleure prise en compte de la protection animale.

Ces audits visent à instaurer un dialogue constructif avec les responsables d'abattoirs et leurs fédérations. Plutôt que de s'inscrire dans une logique de sanction, l'approche de l'OABA repose sur la proposition et l'accompagnement pour faire évoluer les pratiques vers une plus grande considération de l'animal, être sensible.

Des grilles d'évaluation rigoureuses pour une analyse précise

Depuis 2017, sous l'impulsion du Docteur vétérinaire Michel Courat, expert européen en bien-être animal, l'OABA a mis en place des grilles d'évaluation détaillées et rigoureuses, qui couvrent l'ensemble du parcours des animaux de boucherie et de volailles, depuis le transport jusqu'à l'abattage. Ces grilles comprennent 330 critères, allant au-delà des exigences réglementaires, et portent sur des points essentiels tels que les conditions de transport, de manipulation des animaux et l'insensibilisation avant abattage.

Depuis 2023, les audits sont coordonnés par le Docteur vétérinaire Estelle Mollaret, diplômée du Collège européen de Bien-être animal, en collaboration avec le Docteur vétérinaire Marylène Nau, bénévole de l'association et forte de son expérience en clinique et dans l'administration.

B. L'OABA, acteur de référence pour des abattoirs plus transparents

Des audits sur demande : une démarche volontaire et rassurante

L'OABA est la seule organisation non gouvernementale de protection animale à effectuer des audits dans les abattoirs, à la demande des professionnels. Elle propose aux abattoirs de les accompagner dans l'amélioration de leurs pratiques et dans certains cas, les abattoirs ou les distributeurs font appel à l'association pour améliorer la qualité des conditions d'abattage. Cette démarche volontaire rassure les responsables d'abattoirs, car elle permet d'obtenir des conseils concrets pour améliorer le traitement des animaux, et, par extension, les conditions de travail des salariés. La présence de vétérinaires dans l'équipe donne aux audits une réelle légitimité aux yeux des acteurs de la filière.

Des rapports détaillés pour un suivi transparent et évolutif

À l'issue de chaque audit, un compte rendu précis est envoyé à l'abattoir audité. Celui-ci a la possibilité d'apporter ses commentaires afin d'entamer un dialogue avec l'OABA sur les actions correctives à mener. Si nécessaire, une contre-visite peut être réalisée pour évaluer les progrès, généralement tous les 2 à 3 ans.

Les abattoirs sont ensuite classés selon cinq catégories allant de la conformité avec la législation et l'adoption de bonnes pratiques au-delà des exigences, à des pratiques inacceptables nécessitant des corrections urgentes. Ce classement évolutif (confidentiel) permet de valoriser les abattoirs qui fournissent des efforts d'amélioration continue. Depuis la mise en place de ce système, la majorité des établissements audités ont amélioré leurs pratiques et gravi des échelons dans le classement.

C. Guides et bonnes pratiques : sensibiliser pour progresser

Des outils pour accompagner les professionnels et garantir la bientraitance animale

Forte de plus de 50 ans d'expertise, l'OABA met également à disposition des outils pratiques avec ses guides de recommandations destinés aux professionnels de l'élevage, du transport et des abattoirs. Ces guides visent à améliorer la prise en compte de la sensibilité animale en proposant des bonnes pratiques adaptées aux différentes étapes de la filière.

L'association accompagne ainsi les professionnels dans la manipulation des animaux avec un double objectif : respecter les animaux et les réglementations en vigueur. Cette approche pédagogique permet de sensibiliser les acteurs du secteur tout en favorisant une meilleure compréhension des enjeux de bientraitance animale.

Un impact reconnu et une légitimité renforcée

Grâce à sa rigueur méthodologique et à son approche constructive, l'OABA a su renforcer sa légitimité auprès des pouvoirs publics et des acteurs de la filière. Ses audits et guides représentent aujourd'hui une référence dans l'évaluation des pratiques en abattoirs, contribuant aux plaidoyers pour des améliorations législatives en matière d'abattage, notamment concernant l'abattage sans étourdissement.

En 2024, l'équipe de l'OABA a mené 9 audits complets.

3. INFORMER POUR MIEUX CONSOMMER : LA TRANSPARENCE AU SERVICE DU BIEN-ÊTRE ANIMAL

A. L'Étiquette Bien-Être Animal : garantir la transparence des pratiques

Un projet collaboratif en faveur de plus de transparence

L'idée d'un étiquetage spécifique sur le bien-être animal est née en 2017, dans le cadre d'un partenariat entre l'OABA, deux autres ONG de protection animale (LFDA - La Fondation Droit Animal, éthique et sciences, CIWF - Compassion in World Farming France) et le groupe Casino.

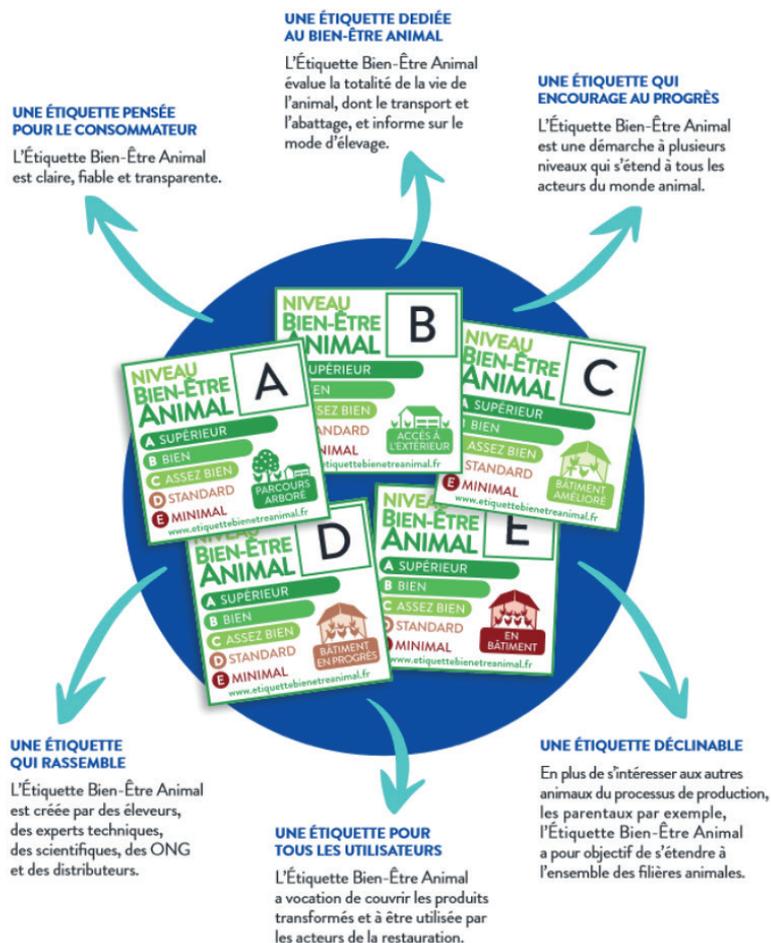
Ce dispositif inédit en France mobilise de nombreux partenaires issus du secteur agroalimentaire : interprofession de la viande et du lait, coopératives agricoles, groupements de producteurs, transformateurs, distributeurs, et associations.

L'objectif est de garantir un étiquetage clair et rigoureux, tout en assurant une coopération constructive avec les différents acteurs de la filière.

Des critères rigoureux pour une classification optimale du bien-être

L'Étiquette Bien-Être Animal repose sur une méthodologie stricte et des grilles d'évaluation exigeantes prenant en compte toutes les étapes de la vie de l'animal, de la naissance à l'abattage, en passant par l'élevage, la collecte et le transport. Avec plus de 200 critères pour le poulet de chair et 300 pour le porc, elle est aujourd'hui considérée comme l'une des plus complètes de l'Union européenne.

Cette étiquette est aujourd'hui appliquée à environ 30 gammes de produits issus de la filière poulets de chair, et déployée chez 70 % de la grande distribution. Son objectif est de s'étendre progressivement à l'ensemble des produits d'origine animale et produits transformés.



Un classement par niveaux pour plus de clarté

Pour une lisibilité optimale par les consommateurs, l'Étiquette Bien-être Animal classe, à la façon du Nutriscore, les produits selon 5 niveaux croissants d'évaluation du bien-être animal, identifiés par des lettres allant de E (niveau minimal, correspondant aux exigences réglementaires de base) à A (niveau maximal, garantissant un niveau de bien-être supérieur).



Une mesure attendue
par les consommateurs

96 % des Français sont favorables

à un étiquetage des viandes
et des produits laitiers sur
le mode d'élevage des animaux*

*selon une enquête du projet CASDAR ACCEPT (2014-2017).

En résumé, pour ceux qui souhaitent manger de la viande, l'OABA **recommande** aux consommateurs de **privilégier** :

- de la volaille notée A sur l'Étiquette Bien-Être Animal, ou de la volaille notée B avec le label Agriculture Biologique ou Bio cohérence ou Label Rouge concomitant
- du bœuf Bio cohérence ou Agriculture Biologique
- du porc biologique, noté A sur l'Étiquette Bien-Être Animal (quand disponible)
- des produits ovins-caprins biologiques
- des lapins biologiques

Ces étiquetages garantissent des pratiques améliorées, tant en matière de conditions d'élevage que de transport et d'abattage.

B. Le label Agriculture Biologique (AB) : pour une meilleure prise en compte du bien-être animal



Des normes exigeantes pour une approche globale de la production éthique

Le label officiel Agriculture Biologique (AB) est une certification qui garantit non seulement le respect de l'environnement mais également une prise en compte significative du bien-être des animaux. Encadrée par des règlements européens, la production animale biologique suit un cahier des charges précis dont l'un des principes fondamentaux est de garantir une "souffrance réduite au minimum" tout au long de la vie de l'animal.

Parmi les critères se trouvent par exemple un accès à l'extérieur pour les animaux, l'accès à la litière, la limitation du recours aux antibiotiques, une alimentation Bio. Cela inclut également l'insensibilisation avant l'abattage, afin d'éviter toute souffrance inutile.

Ces critères font du label AB un repère fiable pour les consommateurs souhaitant privilégier des produits issus d'élevages plus respectueux. Il permet à chacun de faire un choix éclairé et garantit une transparence accrue pour les consommateurs.

FOCUS - L'abattage sans étourdissement : une pratique incompatible avec le label AB

Depuis février 2019, en vertu d'une décision de la Cour de justice de l'Union européenne, toute viande estampillée "AB" doit obligatoirement provenir d'un animal abattu après insensibilisation. Ainsi, les viandes issues d'abattage sans étourdissement ne peuvent plus porter le label Agriculture Biologique. Cette exigence est devenue obligatoire à la suite d'une décision obtenue grâce au recours de l'OABA contre l'apposition du label "AB" sur des viandes issues d'abattages sans étourdissement (affaire du "bio halal").





Contacts presse

Agence Giesbert & Mandin

Malika Bêche Capelli

06 47 27 74 29

m.beche-capelli@giesbert-mandin.fr

Marie Grandchamp

06 87 85 94 61

m.grandchamp@giesbert-mandin.fr

communication@oaba.fr



oaba.fr



troupeaudubonheur.fr

